

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008**

L'an deux mille huit, le 16 octobre,

Le conseil de la communauté dûment convoqué le 6 octobre 2008, s'est réuni dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Revel sous la présidence de M. Alain CHATILLON.

PRESENTS : M. Alain CHATILLON- Président, M. Albert MAMY -1^{er} Vice-président, M. André REY - 2^{ème} Vice-président, Mme Véronique OURLIAC - 3^{ème} vice-Présidente, M. Alain ALBOUY, M. Jean-Louis BARREAU, M. Jean-Charles BAULE, M. Gaston BAYOURTHE, M. Edmond BERGE, Mme Andrée BILLOTTE, Mme Marie-Hélène BLANC, Mme Geneviève BRUNEL, M. Claude CAZETTES, M. Jean-Luc COMBA, M. Claude COMBES, Mme Monique CULIE, M. Jean-Claude DE BORTOLI, M. Philippe DE LORBEAU M. Alain DEVILLE, Mme Pierrette ESPUNY, Mme Claudine FERRE, Mme Marie-Claude FORTIER, M. Pierre FRAISSE, M. Jean-Paul GALLET, M. Roger GARAUD, Melle Marielle GARONZI, M. Bertrand GELI, M. Laurent HOURQUET, M. Patrick LAMOTHE, M. François LUCENA, M. Jean-Paul MARTIN, M. Claude MORIN, Mme Françoise MAZARE, Mme Chantal PATAILLE, M. Didier ROUCH, M. Jean-Claude SALVIGNOL, M. Paul SANTER, M. Hubert SICARD, M. Etienne THIBAUT, M. Joseph TOURNIER, Mme Annie VEAUTE, M. Alain VERDIER, M. Aimé VIALADE, M. Hervé VIALLE.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

M. Francis COSTES à M. Alain CHATILLON, Mme Isabelle COUTUREAU à M. Bertrand GELI, M. Francis DOUMIC à M. Etienne THIBAUT, M. Philippe DUSSEL à M. Edmond BERGE, Mme Odile HORN à Mme Marielle GARONZI, M. Léonce GONZATO à M. Alain VERDIER, Mme Solange MALACAN à Mme Annie VEAUTE, M. Jean-Marie MAURIN à M. Albert MAMY.

ABSENTS EXCUSES :

M. Philippe BIROLINI, Mme Martine DE ROQUETTE, M. Alain GAMBADE, M. Gérald GOUALIN, M. Raymond MARTINAZZO, Mme Martine PEYSSOU, M. Alain ROQUES.

Secrétaire de séance : Madame Marielle Garonzi.

Nombre de conseillers :

Exercice : 59

Présents : 44

Votants : 52

Avant l'ouverture de la séance, M. Albert Mamy a, au nom du Conseil de la Communauté, félicité le Président Alain Chatillon pour son élection au Sénat.

Après avoir remercié Albert Mamy et le Conseil, Le Président a ouvert la réunion du Conseil, et Marielle Garonzi a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2008

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT

La publication de l'arrêté préfectoral instituant le nouveau périmètre du SCOT Lauragais entraîne le renouvellement de l'organe délibérant du syndicat mixte portant le SCOT afin d'intégrer les représentants de la Communauté de Communes et ceux des communes audoises.

La Communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois dispose de 16 délégués titulaires et d'autant de suppléants.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Lauragais, conformément à l'article L-2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2121-21,
L-5211-6, L-5211-7 et L-5212-7,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du SCOT LAURAGAIS,
Considérant que le Conseil doit désigner ses délégués,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil a désigné :

délégués titulaires à l'unanimité :

M. Alain CHATILLON - Revel
M. Albert MAMY – Sorèze
M. André REY – Saint Félix Lauragais
M. Hubert SICARD - Belesta en Lauragais
M. Jean Claude DE BORTOLI - Blan
M. Aimé VIALADE - Durfort
M. Jean Claude SALVIGNOL - Lempaut
M. Claude MORIN – Le Vaux
M Philippe DE LORBEAU – Les Brunels
M. Philippe BIROLINI - Montégut
M Michel BEGARDS - Montgey
M. Jean Luc COMBA - Palleville
M. Bertrand GELI – Puechoursy
M. Etienne THIBAUT - Revel
Mme Françoise MAZARE - Roumens
M. Alain GAMBADE – Saint Julia

Comme délégués suppléants :

M. Joseph TOURNIER – Belesta en Lauragais
M. Jean Louis BARREAU – Blan
M. Alain ALBOUY – Garrevaques
Mme Martine PEYSSOU - Poudis
Mme Isabelle COUTUREAU – Le Falga
M. Gaston BAYOURTHE - Lempaut
Mme Geneviève BRUNEL – Les Brunels
M. Jean Charles BAULE - Nogaret
M. René MARINO - Palleville
M. Alain ROQUES - Puechoursy
Mme Marie-hélène BLANC - Revel
Mme Pierrette ESPUNY - Revel
Mme Solange MALACAN - Revel
M. Alain VERDIER - Revel
M. Jean Paul GALLET - Sorèze
M. Roger GARAUD - Vaudreuille

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DE LA MAISON DE L'INGENIEUR

Le Président rappelle au Conseil que l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte pour la Valorisation de la Maison de l'Ingénieur prévoit la composition du conseil syndical ainsi :

- 5 délégués pour le Conseil Régional
- 3 délégués pour la Communauté de Communes

Actuellement les délégués sont pour la :

Région : Martin MALVY
 Jacqueline ALQUIER
 Hélène BRETON
 Alain CHATILLON
 Bernard RAYNAUD

Communauté de Communes : Albert MAMY
 Patrick LAMOTHE
 Philippe DE LORBEAU

Le Président informe le Conseil qu'il est envisagé une modification statutaire portant le nombre de délégués au conseil syndical à 10 membres (6 pour la Région et 4 pour la Communauté de Communes).

Il précise que la modification des statuts d'un syndicat mixte est décidée par le Conseil syndical (à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés (article 15721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Aucune question n'étant posée, le Président passe au point suivant.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN MULTI ACCUEIL A BLAN

Monsieur le Président informe le conseil de la communauté qu'un avis d'appel à concurrence a été lancé le 18 mai 2008 pour sélectionner le maître d'œuvre pour la construction du multi accueil de Blan.

Le 20 juin 2008, date de clôture de cet appel, 20 candidatures étaient enregistrées.

Suite à l'analyse des dossiers des candidats, la commission a auditionné six équipes le 9 juillet dernier. Aux termes de ces entretiens, la commission a retenu la candidature de Monsieur Daniel GAIANI, Architecte DPLG, à Dourgne.

Le contrat de maîtrise d'œuvre prévoit un taux de rémunération de 9,2 % (8,2 % mission de base + 1% DPC) sur le montant estimé des travaux de 350.000 €HT.

Il est proposé au conseil communautaire, qui l'accepte à l'unanimité et conformément à l'article 74 V du code des marchés publics, d'attribuer le marché à M. Daniel GAIANI et d'autoriser le Président à le signer.

Le conseil,

Vu l'article 74 V du code des marchés publics,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil de la petite enfance à M. GAIANI, architecte à DOURGNE, et AUTORISE le Président à signer les pièces du marché.

OBJET : LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président informe le Conseil qu'il est prévu d'aménager des nouveaux locaux pour les services administratifs de la Communauté de Communes afin de répondre aux besoins générés par la montée en charges des compétences communautaires et proposer une nouvelle offre de services pour les communes membres.

Le plan du projet a été présenté au conseil. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- études APS-APD-DCE : octobre à décembre 2008
- permis de construire – appels d'offres : janvier / février 2009
- début des travaux : mars / avril 2009
- livraison des locaux : janvier / février 2010

Pendant la durée des travaux, les services seront hébergés au rez de chaussée de la mairie (salle de permanence + bureau modulaire sur la pelouse en face).

Le montant du loyer du à la commune de Revel sera réévalué proportionnellement à la surface des nouveaux locaux. Il sera donc porté de 5 900 € à 19 000 € par an (y compris les surfaces affectées au RAM).

Le Conseil,

Vu le projet,

Considérant les besoins des services communautaires,

DONNE son accord au relogement des services de la Communauté dans ces nouveaux locaux.

Une nouvelle convention avec la mairie de Revel fixera les conditions de la location de la période des travaux et des nouveaux locaux.

OBJET : CREATION DE COMMISSIONS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de créer des commissions et d'en désigner leurs membres conformément à l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Cinq commissions ont été créés par les membres de l'assemblée et approuvées comme suit à l'unanimité :

Commissions Tourisme élu en charge : Albert MAMY

Commission Economie – élu en charge : Philippe DE LORBEAU

Commissions Enfance – Jeunesse élue en charge : Véronique OURLIAC

Commission Aménagement – Aérodrome élu en charge : Etienne THIBAUT

Commissions Communication élue en charge : Didier ROUCH

TOURISME

THEMATIQUES	Tourisme	Commune
ROUCH Didier	1	Durfort
COMBES Claude	1	Garrevaques
DE ROQUETTE Martine	1	Le Falga
BIROLINI Philippe	1	Montégut
MARTIN Jean-Paul	1	Nogaret
PEYSSOU Martine	1	Poudis
ROQUES Alain	1	Puechoursy
COSTES Francis	1	Revel
ESPUNY Pierrette	1	Revel
BILOTTE Andrée	1	Roumens
VIALLE Hervé	1	Saint-Félix
MARTINAZZO Raymond	1	Saint-Julia
GALLET Jean-Paul	1	Sorèze
MAMY Albert	1	Sorèze
MAURIN Jean-Marie	1	Sorèze
TOTAL	15	

Elu en charge : Albert MAMY (VP) Sorèze

ECONOMIE

THEMATIQUES	Economie Z.I.	Commune
SICARD Hubert	1	Bélesta
DE BORTOLI Jean-Claude	1	Blan
MORIN Claude	1	Le Vaux
DE LORBEAU Philippe	1	Les Brunels
DEVILLE Alain	1	Montégut
FRAISSE Pierre	1	Montgey
BAULE Jean Charles	1	Nogaret
GELI Bertrand	1	Puechoursy
HOURQUET Laurent	1	Revel
THIBAUT Etienne	1	Revel
MARTINAZZO Raymond	1	Saint-Julia
REY André	1	Saint-Félix laurag.
GOUALIN Gérald	1	Sorèze
TOTAL	13	

Elu en charge : Philippe de LORBEAU Les Brunels

ENFANCE - JEUNESSE

THEMATIQUES	Enfance - Jeunesse	Commune
COUTUREAU Isabelle	1	Le Falga
BRUNEL Geneviève	1	Les Brunels
DEVILLE Alain	1	Montégut
COMBA Jean Luc	1	Palleville
OURLIAC Véronique	1	Poudis
CULIE Monique	1	Revel
FERRE Claudine	1	Revel
GARONZI Marielle	1	Revel
HORN Odile	1	Revel
MAZARE Françoise	1	Roumens
CAZETTES Claude	1	Saint Félix Lauragais
DUSSEL Philippe	1	Sorèze
GAMBADE Alain	1	Saint-Julia
TOTAL	13	

Elue en charge : Véronique OURLIAC (VP)

Poudis

AMENAGEMENT - Urbanisme - SCOT

THEMATIQUES	Aménagement urbanisme - SCOT	Commune
SICARD Hubert	1	Bélesta
TOURNIER Joseph	1	Bélesta
DE BORTOLI Jean-Claude	1	Blan
VIALADE Aimé	1	Durfort
ALBOUY Alain	1	Garrevaques
COUTUREAU Isabelle	1	Le Falga
MORIN Claude	1	Le Vaux
SANTER Paul	1	Le Vaux
BAYOURTHE Gaston	1	Lempaut
SALVIGNOL Jean-Claude	1	Lempaut
BIROLINI Philippe	1	Montégut
DEVILLE Alain	1	Montégut
FRAISSE Pierre	1	Montgey
BAULE Jean Charles	1	Nogaret
COMBA Jean Luc	1	Palleville

FORTIER Marie-Claude	1	Palleville
PEYSSOU Martine	1	Poudis
GELI Bertrand	1	Puechoursy
BLANC Marie-Hélène	1	Revel
CULIE Monique	1	Revel
ESPUNY Pierrette	1	Revel
MALACAN Solange	1	Revel
THIBAUT Etienne	1	Revel
VEAUTE Annie	1	Revel
VERDIER Alain	1	Revel
MAZARE Françoise	1	Roumens
REY André	1	Saint-Félix
GAMBADE Alain	1	Saint-Julia
BERGE Edmond	1	Sorèze
GARAUD Roger	1	Vaudreuille
TOTAL	30	

Elu en charge : André REY (VP) Saint-Félix

AMENAGEMENT - Aéroport

THEMATIQUES	Aéroport	Commune
BARREAU Jean Louis	1	Blan
COMBES Claude	1	Garrevaques
BAYOURTHE Gaston	1	Lempaut
SALVIGNOL Jean-Claude	1	Lempaut
THIBAUT Etienne	1	Revel
VERDIER Alain	1	Revel
BILOTTE Andrée	1	Roumens
CAZETTES Claude	1	Saint-Félix
DUSSEL Philippe	1	Sorèze
GALLET Jean-Paul	1	Sorèze
GARAUD Roger	1	Vaudreuille
LAMOTHE Patrick	1	Vaudreuille
TOTAL	12	

Elu en charge : Etienne THIBAUT

OBJET : EVOLUTION DES COMPETENCES ET DU PERIMETRE

Le Président rappelle au Conseil qu'une réflexion a été engagée pour confier à la Communauté de Communes l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Un questionnaire a été adressé aux maires dans le courant de l'été.

- 12 communes ont répondu
- 8 communes sont favorables pour confier l'instruction des autorisations des droits du sols (ADS) à la communauté
- Elles représentent 11 250 habitants
- Elles ont délivré entre 2004 et 2007: 798 permis de construire, 468 déclarations de travaux, 62 permis de lotir représentant 384 lots

La communauté peut prendre en charge l' ADS par application des articles R-423-15 du CU et L-5211-4-1 du CGCT en créant un service mutualisé.

La compétence reste communale. Le service mutualisé instruit sous l'autorité et la responsabilité du maire.

Une convention fixe l'étendue des missions et en prévoit les modalités d'exécution ainsi que les dispositions financières applicables à chaque commune.

Il est préférable que la création du service mutualisé soit prévue aux statuts.

Le coût de fonctionnement devra être neutre pour le budget communautaire

Il est essentiellement constitué des ressources humaines. Le ratio d'encadrement des DDE = 1, ETP (équivalent temps plein) instructeur pour 143 PC (permis de construire) / an + 33% pour les autres actes et le secrétariat, soit, par équivalence, pour les 8 communes favorables, et pour une moyenne de 200 PC/an : 1,9 ETP (équivalent temps plein) .

Les charges de personnel sont évaluées à 75 000 €/ an. Les autres charges à 15 000 €/ an, soit un coût par habitants de 8 euros.

Il est envisagé une tarification portant sur 85% en frais fixes par un prix calculé au prorata des surfaces urbanisées et urbanisables et 15% en fonction du nombre d'actes instruits, avec prise en compte du degré de complexité.

Le Président précise qu'il n'y aura pas d'embauche à l'intercommunalité car le service sera mutualisé avec les effectifs communaux actuels.

Il précise également que la mutualisation conserve l'autorité entière du maire sur la procédure d'instruction des actes d'application des droits du sol.

Il propose que les services affinent l'étude en cours pour que les communes intéressées puissent choisir en toutes connaissances de causes.

Le Président évoque ensuite, les évolutions législatives attendues dans le domaine de l'intercommunalité. Il est envisagé dans le projet de loi préparé par le Secrétaire d'Etat aux Collectivités Territoriales, la suppression des syndicats intercommunaux (SIVU ; SIVOM..) dont les périmètres sont infra-communautaires. Il suggère donc d'anticiper sur la loi en réfléchissant à l'évolution des compétences des SIVOM et à la simplification des procédures par un service communautaire. Il propose que étude puisse être lancée, pour en débattre lors d'un prochain Bureau et en fonction de l'évolution du projet de loi.

OBJET : VENTE DU TERRAIN N° 2

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que la Société HC MIDI FONDATIONS souhaite acquérir le lot n° 2 de la zone industrielle intercommunale de « la Pomme » à REVEL, parcelle cadastrée section ZX n° 323 d'une contenance de 4 312 m²
La consultation des domaines a été rendue le 30 juin 2008 et compte tenu des caractéristiques du bien en cause, la valeur de cession peut être estimée à 26 000 €

Le Conseil,

Vu l'article L-2241-1 du code général des collectivités locales,

Vu l'avis de France Domaines en date du 30 juin 2008,

Considérant que les terrains de la zone d'activités intercommunale ont vocation à être vendus aux entreprises,

DECIDE à l'unanimité, de céder à la Société HC MIDI FONDATIONS, le terrain cadastré section ZX n° 323 situé dans la zone industrielle intercommunale de « La Pomme », moyennant le prix de 26 000 euros hors taxes.

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente qui sera dressé par le notaire de l'acquéreur.

A l'issue du vote, le Président rappelle au Conseil que l'ensemble des réserves immobilières de la zone d'activité économique a été commercialisé.

L'extension de la zone va donc entrer en phase active, avec l'acquisition des terrains. Cependant, la conjoncture économique et budgétaire rend difficilement envisageable d'autofinancer l'aménagement de cette nouvelle zone. Le recours à l'emprunt sur la part hors subvention sera vraisemblablement nécessaire, pour réaliser cet investissement indispensable pour faire venir de nouvelles entreprises.

Dans les semaines qui viennent, il conviendra de finaliser l'acquisition de 8 ha de terrains et de monter les dossiers de subventions. Il demande à Mrs De Lorbeau et Thibaut ainsi qu'au directeur général des services, de faire avancer rapidement ce dossier.

9°) QUESTIONS DIVERSES :

Extension du périmètre communautaire :

Le Président fait part au Conseil des sollicitations qu'il a reçu de la part du Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, et d'un maire d'une commune du Tarn pour intégrer la Communauté de Communes du Lauragais Revel et Sorèzois.

Il rappelle le travail effectué par les élus de la Communauté depuis 18 ans dans une intercommunalité qui s'est élaborée sur le consensus.

Ce travail a permis de structurer un territoire qui est aujourd'hui reconnu par les autorités. Il se souvient des réticences des préfets pour la création d'un District dont le périmètre courrait sur trois départements.

Il indique que l'évolution du périmètre communautaire est inévitable car les communes qui n'appartiennent pas à un EPCI à fiscalité propre devront se rattacher à une communauté, et la taille de certaines communautés ne leur permet pas d'envisager sereinement l'avenir.

Pour sa part, il envisage d'ouvrir la porte pour trois communes de Haute-Garonne et trois du Tarn, dans un souci de conserver l'équilibre et les liens qui se sont instaurés au fil du travail commun effectué.

Il rappelle que la Communauté a fait ses preuves sur le plan de la mutualisation des services aux populations, et que les politiques d'aides départementales et régionales pour le développement local s'appuient sur l'intercommunalité. C'est un atout pour notre territoire qui fait partie du Pays Lauragais et qui participe à l'élaboration du SCOT qui permettra

d'harmoniser le développement économique tout en préservant les espaces agricoles et naturels et en contenant l'urbanisation de la couronne toulousaine.

Le président termine en exposant les réflexions en cours au niveau national sur l'organisation territoriale avec l'objectif de réformer le « mille feuilles » français.

Il rappelle donc sa proposition de réflexion pour anticiper localement la réduction des structures administratives.

Albert Mamy informe le Conseil que M. Hubert Falco, Ministre de l'Aménagement du Territoire était en déplacement dans le Tarn récemment. Le ministre a évoqué le problème de la compétence générale de chaque niveau territorial d'administration et le souhait du Gouvernement d'éclaircir l'organisation territoriale pour les citoyens.

Il précise ensuite que la Communauté fonctionne bien dans sa composition actuelle. L'extension du périmètre devra prendre en compte les relations étroites que certaines communes ont avec le bassin de vie de Revel et Sorèze. C'est important pour ces communes de rejoindre une Communauté au sein de laquelle elles se reconnaissent, car communautés et communes sont, comme l'a rappelé M. Falco, le pivot de base de l'organisation administrative française et donc le plus important pour le quotidien de nos concitoyens.

Le Président abonde dans ce sens en rappelant le rôle clé de l'intercommunalité.

Réunion d'informations sur le SCOT

M. Etienne Thibaud informe le Conseil qu'une réunion d'information des conseils municipaux est prévue à Revel le 5 décembre prochain

Le Président insiste sur l'importance du SCOT. Il demande que chaque commune définisse sa stratégie de développement et comment elle s'inscrit dans le projet d'aménagement et de développement durable du SCOT.

Aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 19 H 05.

Le secrétaire de séance

Le Président